Homélie pour le XXIXème Dimanche TO

(Année A)

« Rendez à César ce qui est à César » (Mt 22,21). Devenue proverbiale, cette parole de Jésus retentit dans notre société française fracturée et divisée comme nous le rappellent les manifestations de ces dernières semaines. « Rendez à César ce qui est à César », cette parole de Jésus retentit alors que le pape LÉON XIV est venu en visite apostolique dans notre pays marqué par le concept de laïcité. Si cette venue du Saint-Père a tant interpelé, et bien au-delà de la seule « sphère » des catholiques, c'est parce que notre société est en attente, notre société est en manque d'espérance. Face à cette attente, face à ce manque d'espérance, le pape n'a eu d'autre volonté que de nous exhorter à nous tourner vers le Christ. Comme il y a appelé les 80.000 jeunes réunis au Stade de France en les invitant à reprendre avec lui les paroles de l'Apôtre Paul : « Pour moi, vivre c'est le Christ » (Ph 1,21) ; comme il l'a redit avec force aux Évêques de France à Lourdes : « Il n'y a qu'une seule « feuille de route », toujours la même : faire connaître et aimer Jésus-Christ, authentiquement, avec passion, encore et encore… » ; nous sommes tous appelés à accueillir Jésus-Christ. Dans la société qui est la nôtre, comment articuler l'insistance sur la laïcité et cette invitation à nous ouvrir au Christ ? Comment comprendre l'articulation entre la parole de la société civile et la parole de l'Église ? C'est dans l'Évangile et dans l'enseignement de l'Église que nous pourrons trouver la réponse. Je vous propose de la découvrir ensemble.

I – L'Évangile.

a) La question piège adressée à Jésus.

Dans l'Évangile, Jésus est interrogé par des pharisiens, ces hébreux qui se targuaient de connaître la Loi et de la suivre scrupuleusement. Malheureusement pour eux, cet attachement scrupuleux à la Loi leur en a fait perdre la visée. Pire encore, ils en ont fait une idole, oubliant ainsi l'amour que Dieu porte à chacun. C'est bien cet amour premier du Père pour chacun que Jésus a manifesté à-travers les miracles opérés, le pardon des péchés, l'attention manifestée aux plus fragiles.

Se sentant remis en cause par les paroles et les actes de Jésus, les pharisiens ne peuvent éprouver que du ressentiment à l'égard de Jésus. Ils « tenaient conseil pour prendre Jésus au piège en le faisant parler » nous dit saint Matthieu (Mt 22,15). Le piège tendu prendra la forme de la question

adressée à Jésus : « Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César ? » (Mt 22,17). Percevant la perversité qui sous-tend une question en apparence somme toute anodine, Jésus répond, j'oserai dire en faisant un « trait d'esprit » : « Rendez à César ce qui est à César ».

Charnière : Que veut dire Jésus en répondant de la sorte ?

b) La réponse de Jésus.

Quand César exige le paiement de l'impôt, il est dans son droit. S'acquitter de l'impôt, c'est reconnaître que César est actuellement le détenteur du pouvoir. Jésus estime donc légitime de payer l'impôt à l'empereur. En revanche, lorsque l'empereur outrepasse ses droits et qu'il exige d'être appelé Seigneur, qu'il demande à ses sujets de lui rendre un culte, cela est illégitime. Dieu seul a le droit d'être appelé Seigneur. A Dieu seul le culte est adressé. Il s'agit donc de « Rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mt 22,21).

Dans la réponse de Jésus, Jésus établit une autonomie entre ce que nous appelons aujourd'hui le « temporel », le pouvoir exercé par l'empereur et le « spirituel », ce qui revient à Dieu. Cette autonomie n'est pas synonyme d'exclusion, d'indépendance jusqu'au-boutiste mais devient un espace de rencontre, de dialogue et d'échange.

Transition : C'est bien dans cette perspective ouverte par Jésus que s'inscrit l'Église et notamment la parole du pape LÉON XIV, dans la suite de la constitution *Gaudium et spes – L'Église dans le monde de ce temps* du Concile Vatican II.

II – Vivre en fidélité à l'Évangile.

a) L'articulation la parole de la société civile et la parole de l'Église.

Dans son encyclique *Magnifica humanitas – Magnifique humanité*, ayant pour sous-titre « Sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle, le pape écrivait : « Dans son dialogue avec la société civile et les institutions publiques, l'Église reconnaît la valeur des réalités sociales et politiques et respecte leur responsabilité propre en soutenant tout ce qui protège la vie des personnes et renforce les fondements du tissu social » (Pape LÉON XIV, MH n° 21). L'autonomie de la société civile et des institutions publiques étant posée, le pape LÉON XIV précise la responsabilité de l'Église dans cette même société : « La mission de l'Église l'incite à ne pas rester

indifférente face aux souffrances concrètes des hommes et des femmes de notre temps » (ibid). Cette attention, notamment aux plus fragiles, la porte à avoir une parole. Le pape précise : « Lorsque l'Église intervient, elle le fait en imitant le bon Samaritain, avec discrétion et proximité, conscient que ce qui naît d'une nécessité immédiate ne peut devenir la norme ni se substituer aux responsabilités institutionnelles propres à la communauté civile » (ibid).

Lors de la rencontre avec les Autorités, la société civile et le Corps diplomatique au palais de l'Élysée au premier jour de sa visite apostolique, le pape LÉON XIV a redit cela en donnant sa définition de la laïcité : « Une juste laïcité ne consiste pas à exclure la religion de l'espace public ou de l'éducation, mais à travailler pour que l'État et les institutions religieuses dialoguent ensemble et unissent leurs forces au service du bien commun pour que le monde ait la vie » (Pape LÉON XIV, Discours au Palais de l'Élysée – 25 septembre 2026). Autonomie reconnue de l'Église et de l'État mais également dialogue entre eux, voilà ce qu'est la véritable laïcité.

Le pape a évoqué différents sujets, notamment celui du respect de la vie. Devant les responsables de la société civile, il a rappelé que la promulgation de la loi sur le suicide assisté en août dernier n'était pas le chemin. Il l'a exprimé humblement mais sans détour : « Je réaffirme avec force que la protection du droit à la vie constitue le fondement incontournable de tout autre droit humain » (ibid). Pour autant, l'Église ne doit pas se taire et l'Église de France ne l'a pas été dans les récents débats. Le pape a salué cela lorsqu'il a déclaré aux Évêques réunis à Lourdes : « Je connais votre détermination et votre courage – vous l'avez bien montré lors des récents débats sur la fin de vie -, et je vous invite à la persévérance avec toutes les personnes de bonne volonté qui défendent les mêmes valeurs » (pape LÉON XIV, Discours à l'Hémicycle sainte Bernadette – 27 septembre 2026). Il a fait part d'une conviction profonde qui peut nous éclairer et nous stimuler : « L'Église a toute sa place dans le débat public en France. Même si elle n'est pas toujours entendue, elle y est attendue. Même si elle n'est pas suivie, en particulier sur des questions essentielles qui touchent aux fondements de la civilisation, elle est nécessaire ; n'en doutez pas » (ibid).

Charnière : Ces paroles du Successeur de Pierre à notre Église sont une invitation à la fois à l'espérance et à la responsabilité.

a) Assumer nos responsabilités de citoyens et de chrétiens.

Dans notre société fracturée, avec une jeunesse inquiète du monde qui lui est laissé, il est plus que décisif de « montrer la voie de l'Évangile ». Il est plus qu'important de montrer là où se trouve l'espérance. C'est en accueillant le Christ comme nous le faisons en ce moment même par l'écoute de sa Parole, par l'ouverture à sa vie dans la communion à son corps eucharistique que ceci se réalise. C'est dans le service des autres, dans l'ouverture et l'attention au prochain que se déploie et se vérifie notre attachement à Jésus.

Tout ceci nous amène à nous interroger sur notre responsabilité de catholique au sein de notre société :

- Pleinement loyal envers les autorités civiles, comment est-ce que je demeure fidèle à ma conscience et à la parole que le Christ fait retentir en moi ?
- Quels moyens je prends pour laisser la parole de l'Église m'éclairer dans mes responsabilités de citoyen ?
- Face à ce qui est légal mais qui n'est pas nécessairement moral, comment est-ce que je me détermine librement et en conscience ?

Conclusion : Seigneur, Tu nous appelles à Toi pour que nous ayons la vie. Au milieu des enjeux qui sont ceux de notre société, au milieu des multiples chemins qui nous sont proposés mais où certains sont des impasses, que Ta parole nous éclaire, qu'elle nous aide à Te reconnaître et à T'accueillir, Toi, « le Chemin, la Vérité et la Vie » (Jn 14,6). Amen.